

RÉALISATION

R2. Comment Intégrer le bois dans un projet d'aménagement ?

FICHE R2.4 Aménagement : l'exemple de Strasbourg.

Dans le cadre de la mise en œuvre du 4^e Programme local de l'habitat, la Communauté urbaine de Strasbourg s'est engagée à favoriser la production sur son territoire 18 000 logements d'ici à 2015, intégrant 50% de logements aidés.

Dans ce cadre, la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg ont fait le choix de favoriser l'émergence d'un projet immobilier démonstrateur d'envergure sur le site du Port du Rhin, à proximité du jardin des Deux Rives.

Le projet d'îlot démonstrateur résidentiel bois et biosourcé à énergie positive a pour objectif d'expérimenter la construction d'un îlot de grande taille (environ 320 logements), utilisant au maximum les matériaux bois (notamment pour la structure) et biosourcés (chanvre, paille...), avec des niveaux de hauteur peu réalisés en France (R+5 à R+10), à des niveaux de performance bien au-dessus de la réglementation thermique (programmes a minima BEPOS, l'îlot tendant globalement vers l'énergie positive), et à des coûts maîtrisés permettant de réaliser une opération reproductible sur le territoire de la CUS.

L'ensemble de l'îlot (environ 29 200 m² de surface de plancher) sera constitué de quatre lots de logements dont trois lots en accession à la propriété pour 21 200 m² de plancher, avec un niveau de performance énergétique a minima BEPOS et une production électrique locale minimale exigée, et un lot en logement social pour environ 8 000 m² de plancher avec un niveau de performance énergétique a minima BEPOS (hors la présente consultation).

ressources

Cahier des charges de l'îlot bois de Strasbourg.

<http://ambition-bois.fr/wp-content/uploads/2019/12/R2.3-ressource-1.pdf>

Règlement de la consultation de l'îlot bois de Strasbourg.

<http://ambition-bois.fr/wp-content/uploads/2019/12/R2.3-ressource-2.pdf>



© Julie Septet



© Julie Septet



LES FINANCEURS



OBJECTIF
CONSTRUCTION